

circulaire 3 (bis)

03/05/20

Rue de l'Association 15
1000 Bruxellescovid19pro@bruss'help.org
02 880 86 89**Objet**

- Aperçu général de la coordination permettant une utilisation rationnelle et maximale des places dans le secteur, tout en veillant à la sécurité et la santé de tous et de toutes
- Dispositions relatives à l'orientation de personnes sans-abri soignées et sortant de confinement depuis les postes médicalisés de Médecins Sans Frontières, de la Croix-Rouge, du New Samusocial (« tampon de confinement Petit Rempart ») ou de structures hospitalières
- Accessibilité du nouveau *dispatching* conjoint Bruss'help / New Samusocial

A l'attention

- Des centres d'urgence et d'insertion du secteur de l'aide aux sans-abri : Centre Ariane, Centre Pierre d'Angle, Centres New Samusocial, Centre Croix-Rouge (Rue de Trèves), Centres Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés, Maisons d'Accueil COCOM, COCOF et VG
- Des centres d'hébergement de crise activés par les Communes et les CPAS de Bruxelles, Schaerbeek, Etterbeek, Forest, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek et Saint-Josse
- Des secteurs connexes en Région Bruxelles-Capitale : CPAS, secteur de la santé mentale, secteur assuétude, secteur de l'aide aux justiciables
- Des unités Covid-19 des structures hospitalières de la région Bruxelles-Capitale

La présente circulaire est d'application jusqu'au 30/06/20, elle est reconductible en fonction de la situation de crise.

1. UTILISATION RATIONNELLE ET MAXIMALE DES PLACES

- En ce moment, une **stratégie de dépistage** est déployée sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, qui permettra à la fois **1)** de planifier – au plan épidémiologique – un dépistage plus important des personnes sans-abri dans un avenir proche (à préciser), et **2)** d'orienter adéquatement chaque personne, tout en veillant à la sécurité et la santé de tous et de toutes, personnel et hébergé-e-s.
- Depuis le lundi 20/04/2000 un **dispatching conjoint Bruss'help / New Samusocial** est chargé des trajets d'orientation vers les places libres dans le réseau. Ce *dispatching* sera encore renforcée à partir du lundi 27 avril. Ci-dessous vous trouverez une liste des partenaires que ce réseau comprend, ainsi qu'une procédure d'orientation des personnes.
- Depuis le début de la crise, l'ensemble du secteur sans-abri fait preuve de vigilance, pro-activité et résilience. Depuis le mois d'avril, les communes et CPAS ont également déployé, en lien avec la COCOM et Bruss'help, des dispositifs de crise complémentaires, intervenant dans l'hébergement pour la période du 01/04/20 au 30/06/20.
- Ces dispositions nous permettent désormais d'aborder une nouvelle phase de l'accueil. Nous demandons l'implication de chaque acteur de l'hébergement, en prenant part à **l'accueil des personnes sans-abri sortant des postes médicalisés de confinement et des structures hospitalières**, et en dispensant, dans la mesure du personnel et des moyens disponibles, un accompagnement renforcé durant ce printemps 2020 et post-crise. Avec votre collaboration et notre soutien, nous avons toutes les ressources à disposition pour assurer une utilisation rationnelle et maximale des places dans le secteur.

2. VEILLER À LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DE TOUS ET DE TOUTES

- Le protocole relatif au signalement et à l'orientation d'utilisateur suspecté-e / porteur-euse du virus reste inchangé (voir circulaire 1bis). Nous avons désormais une grande disponibilité de masques chirurgicaux et en tissu, y compris pour les hébergé-e-s (la procédure pour commander est décrite dans la circulaire 2).

- La première analyse des signalements de cas suspects à Bruss'help (circulaire Ibis) montre qu'une majorité de collectivités ne sont pas touchées par le Covid-19. Nous insistons cependant sur l'importance de maintenir les mesures d'hygiène (lavage des mains, distanciation physique, usage rationnel du matériel de protection) détaillées dans la circulaire 2.
- Dans les prochains jours, une circulaire à l'attention de l'ensemble des acteurs sera diffusée pour expliquer quelle sera la stratégie de dépistage déployée (en cours de rédaction).

Concernant les personnes sans-abri Covid-19 sortant de mesures de confinement médicalisées et de structures hospitalières :

- Il s'agit de personnes confirmées positives au Covid-19 à un moment dans leur trajet. Elles ne sont plus contagieuses lors de leur sortie du centre de confinement. Chaque sortie est évaluée individuellement par un médecin, selon des critères cliniques internationalement reconnus.
- Bien que ces personnes sortantes ne soient plus contagieuses, elles restent pour autant très **vulnérables aux risques de surinfections virales ou bactériennes**. Il semble que l'atteinte du Covid-19 sur le système respiratoire puisse laisser une personne en convalescence avec un système immunitaire vulnérable.
- Afin de protéger la personne convalescente, il est indiqué de la faire porter un masque en tissu, lorsqu'elle vit en communauté ou sort en journée. La durée du port du masque est à évaluer avec le médecin traitant de la personne convalescente, et dépendra également des mesures générales de déconfinement.
- Nous ignorons encore la durée de l'immunité acquise après un épisode de maladie. Au mieux, les patients pourraient rester immunisés pendant des années. Au pire, il faudra considérer la personne comme n'importe quel autre hébergé qui peut à nouveau tomber malade après exposition à une charge virale importante.
- Pour toutes ces raisons, la **personne convalescente reste soumise aux mêmes règles d'hygiène que les autres hébergés et le personnel** : se laver régulièrement les mains, maintenir une distance de sécurité, utilisation correcte des masques, etc. Appelez un médecin au cas où de nouveaux symptômes d'infection respiratoire apparaissent.
- Il est conseillé que tout membre du personnel en interaction avec des usagers à moins de 1 mètre 50 porte également un masque (circulaire 2).
- En centre de confinement, les personnes avaient accès à une buanderie, des douches ainsi qu'un suivi médical rigoureux pendant plusieurs semaines. Il est donc hautement improbable qu'elles soient porteuses de poux, de la gale, de la tuberculose (autre évolution clinique).
- En cohérence avec leur éthique médicale, les centres de confinement ne **délivreront pas d'attestations individuelles**. Il est demandé de vous référer aux différentes circulaires de Bruss'help.
- Bruss'help reste à votre disposition afin d'aider à prévenir toute forme de stigmatisation sur base de l'état de santé passé, actuel ou futur, que la personne ait été effectivement porteuse du virus ou non. Nos médecins de référence peuvent répondre à vos questions en tenant compte des spécificités de votre contexte de travail. Prenez-contact par mail, covid19pro@brusshelp.org ou contactez-nous par téléphone (02 880 86 89) lors des heures de bureau.

3. ORIENTATION DE PERSONNES SANS-ABRI SOIGNÉES ET SORTANTES

Services pouvant accueillir ou ré-accueillir des personnes sortantes

En accueil et « ré-accueil » (réadmission d'une personne hébergée avant le séjour en poste médical avancé / hôpital) :

- Centres New Samusocial
- Centre Croix-Rouge (Rue de Trèves)
- Centres Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés
- Maisons d'Accueil COCOM, COCOF, VG (dont Centre Ariane)

En accueil :

- Dispositifs d'hébergement de crise communaux de Schaerbeek, Etterbeek, Forest, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek et Saint-Josse
- Dispositif d'hébergement Douche Flux (Molenbeek)

Il est primordial que les centres de confinement puissent avoir une réserve de lits suffisamment grand. Voici l'aperçu des services envoyeurs au sein de ce dispositif :

- Poste médical avancé de confinement de Médecins Sans Frontières (Tour & Taxi)
- Poste médical avancé de confinement de la Croix-Rouge (Rue du Marché aux Poulets)
- Tampon de confinement médicalisé du New Samusocial (Petit Rempart)
- Structures hospitalières situées sur le territoire de la Région Bruxelloise (uniquement pour les sorties de personnes Covid négative en fin de soins)

Services qui ne peuvent pas faire appel à ce dispositif :

- Centres Fedasil
- Centres pénitentiaires
- Dispositifs de l'aide alimentaire
- Initiatives privées et citoyennes
- Service d'accueil de jour n'intervenant pas auprès de publics sans-abri
- Tout autre service non repris dans la liste des services envoyeurs

Orientation via *dispatching* conjoint New Samusocial / Bruss'help

- L'ensemble des services pouvant accueillir ou ré-accueillir est invité à envoyer **une grille de monitoring hebdomadaire** au *dispatching* (pour les centres du Samusocial, le *reporting* se fait directement auprès du *dispatching*).
- Pour les services suivants, une grille de *monitoring* spécifique facilitant les encodages de données est à disposition **1)** des Maisons d'Accueil et du Centre Ariane (annexe 1), **2)** des centres d'hébergement d'urgence, des centres d'hébergement de crise communaux (dispositifs en hôtels) (annexe 2).
- **Important** : le **signalement journalier** des modifications des chiffres doit être transmis aux *dispatchers* entre 12h00 et 14h30 afin de leur permettre de préparer les orientations du lendemain.
- Lorsque l'équipe médicale du centre de confinement identifie une personne comme sortante, le *dispatching* tiendra compte des éléments suivants : situation administrative et financière, territorialité CPAS ; situation sociale et familiale ; places disponibles.
- Le *dispatching* contactera alors un des services accueillants pour une éventuelle orientation. A l'aide des équipes dans les centres de confinement, un travailleur social du *dispatching* peut assurer un lien avec le centre accueillant.
- Nous invitons les services accueillants à assouplir leurs procédures de candidature, par exemple en acceptant un entretien à distance avec le ou la futur-e hébergé-e.
- Le transfert de la personne convalescente est organisé par le service envoyeur (Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières, New Samusocial).
- En cas de ré-accueil dans une structure, le *dispatching* prendra contact la veille de la sortie.

4. NOUVEAU DISPATCHING CONJOINT BRUSS'HELP / NEW SAMUSOCIAL

- Au **02 551 12 20** tous les jours de la semaine (5 jours sur 7) de 9h00 à 16h30
- **Sorties de centres médicalisés de confinement** : les référents des centres de confinement (Croix-Rouge, Médecins Sans Frontières, New Samusocial) sont invités à utiliser la plateforme électronique de Bruss'help pour communiquer les sorties (y compris bilan de sortie). Le *dispatching* communiquera le lieu et l'heure du transfert pour admission en hébergement.

- **Autres accès hébergement** : sur base d'une demande médicale basée sur la grille de vulnérabilité (annexe 3) les référents médicaux des centres de jour et de nuit (et les référents sociaux travaillant en rue) peuvent prendre contact avec le *dispatching* pour communiquer les signalements de personnes en situation de grande vulnérabilité sans solution d'hébergement. Dans la mesure des possibilités de places disponibles, le *dispatching* fera une proposition d'hébergement. Le *dispatching* identifiera un lieu et une heure pour un transfert qu'il assurera.
- Le *dispatching* conjoint assure donc la gestion de l'ensemble des flux de **1)** sortants convalescents et non-contagieux des centres de confinement envers les places disponibles, **2)** les personnes particulièrement vulnérables. Ce dispositif constitue le **seul moyen d'orientation vers les places disponibles** pour la période du **01/05/20** au **30/06/20**. Cette période sera réévaluée avec les opérateurs en fonction de la situation de crise.



Directeur ff.

BRUSS'HELP
Rue de l'Association-15-Verenigingstraat
Bruxelles 1000 - Brussel
02/880.86.89